



L'ECHO de la CHARNIE

Le Bulletin
d'informations de
CHEMIRE-en-
CHARNIE

Au Sommaire

- L'Édito p.2
- Le Conseil municipal p.3
- Les finances de la commune p.9
- Des informations pratiques p.12
- La vie associative p.13
- Des informations du territoire P.19
- Le mémo pratique p.20



L'ÉDITO

Les contraintes sanitaires ont perturbé notre vie sociale tout au long de ces derniers mois et les associations n'ont pas pu organiser les moments festifs et les assemblées comme elles l'avaient prévu. La situation nous contraint à rompre avec nos traditions. En effet, pour limiter le risque de contamination au COVID, l'ensemble du conseil municipal a renoncé, avec regret, à organiser une réception pour les nouveaux arrivants et présenter ses vœux. Pour pallier à cette situation et soucieux de vous informer au plus tôt, nous avons avancé la diffusion du premier bulletin de notre mandature.

En ce tout début de mandat, nous avons une priorité : recruter un agent d'entretien. Notre choix s'est porté tout naturellement vers un Chemiréen. Vous pourrez faire plus ample connaissance avec lui à la lecture des pages suivantes. Il a été recruté dans un premier temps pour une durée limitée de 6 mois. Jusqu'ici il a consacré toute son énergie à nous faire oublier la période de vacance du poste. Nous lui en savons gré et ne doutons pas qu'il poursuive sa mission avec le même esprit.

Dès les premières semaines de mandat, répartis dans plusieurs commissions, nous avons engagé un travail de réflexion sur différents thèmes :

- Aménagement paysager des abords de la nouvelle salle des fêtes et de la salle Chauvelier, du centre bourg, du cimetière et de son accès en partenariat avec le CAUE, conseil en urbanisme et environnement.
- Sécurité piétonne du bourg en relation avec les instances départementales.
- Valorisation du patrimoine historique et naturel en partenariat avec les associations.
- Relance de la commercialisation des parcelles invendues du lotissement de la Charmille.
- Entretien et affectation des bâtiments communaux.
- Diffusion multicanal de l'information.

Dans tous ces domaines, de nombreuses idées commencent à se préciser, nous ne manquerons pas de vous tenir informé de leur évolution.

Certes, avant de les concrétiser dans leur ensemble, il conviendra de définir des priorités dans les limites de nos possibilités financières.

Dans l'attente de pouvoir nous retrouver pour évoquer avec vous tous ces projets, nous vous présentons tous nos vœux pour que l'année 2021 soit source de bonheur pour vous et vos proches.

Il faudra encore faire preuve de patience pendant quelques temps, aussi, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute aide dont vous auriez besoin ; n'hésitez pas à nous solliciter.

Le Conseil municipal

**Nous vous souhaitons
une bonne et heureuse
année**

**Permanence des élus, les jours d'ouverture de la
mairie**

Les mardis de 10h à 12h et vendredis de 16h à 18h

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de 10h à 12h

En cas d'urgence, appelez le 06 28 05 43 94



Les Décisions du Conseil municipal

Au cours de l'année 2020, les conseils municipaux ont pris les décisions suivantes :



Les achats, ventes et travaux

- **Logiciel Mairie** (réunion du 24 janvier)

Achat d'un logiciel pour faciliter les échanges entre la mairie et la trésorerie pour les flux financiers, et dans le cadre de la dématérialisation totale de la réception des factures, via Chorus Pro.

Un contrat a été signé avec le fournisseur de logiciel Ségilog. Le coût de la mise en service du logiciel BLES (Berger Levraut Echange Sécurisé) est de 525€ HT, l'abonnement à BL Dématérialisation : 59€ HT/an, l'abonnement à BL Connect Chorus Portail Pro : 50€ HT /an.

- **Entretien des espaces verts 2020** (réunion du 28 février)

Le devis de l'entreprise de Mr Ory de Saint Denis d'Orques de 3 760€ HT, soit 4 512€ TTC, pour l'entretien des espaces verts de la commune, a été retenu. La prestation sera réglée suivant le nombre de passages réellement effectués, en fonction des besoins et selon la météo.

- **Clôture séparative pour le terrain de jeux près de la nouvelle salle** (réunions du 28 août et 13 novembre)

Le devis de l'entreprise de Mr Ory de Saint Denis d'Orques d'un montant de 1249.80€ HT, soit 1499.76€ TTC, pour la pose d'une clôture de 75m de long entre le terrain de jeux et le terrain de Mr et Mme Derré, a été retenu.

- **Maintenance des équipements informatiques** (réunion du 28 août)

Un contrat de maintenance des équipements informatiques de la mairie est signé avec l'entreprise Conty pour un montant de 135€ HT, soit 162€ TTC.

- **Contrat de maintenance : pompe à chaleur et ventilation de la nouvelle salle** (réunion du 28 août)

Un contrat de maintenance d'un an est signé avec la société Amiard Paris de Loué pour la mise en route et l'entretien de la pompe à chaleur et de la ventilation de la nouvelle salle. Le montant est de 1180€ HT, soit 1416€ TTC.

- **Contrôle périodique des installations électriques** (réunion du 2 octobre)

Un contrat de 36 mois est signé avec la Société APAVE du Mans concernant la vérification périodique des installations électriques de la salle Chauvelier, la nouvelle salle et la mairie. Le montant annuel est de 375€ HT, soit 450€ TTC.

- **Volet roulant de la Mairie** (réunion du 2 octobre)

Le volet roulant de la porte d'entrée de la mairie a été remplacé par l'entreprise Automatic Mans de Ruillé en Champagne pour un montant de 709€ TTC.

- **Couverture de la Chapelle d'Étival-en-Charnie** (réunion du 2 octobre)

La couverture du versant Est de la Chapelle d'Étival-en-Charnie a été restaurée en 2018.

Afin d'éviter les infiltrations à l'intérieur du bâtiment, il est nécessaire de restaurer la couverture de l'autre versant. Le conseil municipal a décidé de programmer ces travaux sur le budget 2021. Les demandes de subventions doivent être déposées pour cette opération.



Les Décisions du Conseil municipal

○ Achat de deux armoires et d'un destructeur de documents (réunion du 13 novembre)

Le devis de la société SEDI Equipement d'Uzès est retenu, pour la fourniture d'

- Une armoire forte coupe-feu afin de stocker, en sécurité et conformément à la réglementation, les registres d'Etat-Civil, les registres de délibérations et divers documents (1885€ HT),
- Une armoire haute à rideaux pour le classement du secrétariat de mairie (393.70€ HT),
- Un destructeur de documents (149.51€ HT).

Le montant total est de 2 308.21€ HT, soit 2 769.85€ TTC.



Les différentes instances

○ Installation du nouveau conseil municipal et des commissions (réunions du 3 et du 15 juillet)



Les conseillers municipaux et membres des différentes commissions ont été présentés dans la Lettre communale de

juillet 2020, adressée à chacun.

Vous pouvez la retrouver [sur le site](#) de Chemiré.

○ Démission

Madame Mireille Dreux-Pageot a présenté sa démission du conseil municipal à compter du 13 septembre 2020.

○ Indemnités des élus (réunion du 15 juillet)

Le conseil municipal a voté les indemnités de fonctions des élus, conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Indemnité du Maire : 19.5% de l'indice brut terminal (barème maximum commune < 500 hab. : 25.5%)
- Indemnité des adjoints : 9.9% de l'indice brut terminal.

○ Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire (réunion du 15 juillet)

L'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que le Maire, outre ses pouvoirs propres, peut être chargé par délégation du conseil municipal, de tout ou partie de prérogatives, limitativement énumérées et pour la durée du mandat. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. Celui-ci peut revenir à tout moment sur la délégation accordée.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que le Maire est chargé, pour la durée du mandat, et par délégation du conseil municipal de :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Toute dépense supérieure à 2000€ hors taxes sera précédée d'une décision du conseil municipal.
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions. dans les conditions fixées par le conseil municipal.

○ Commission de contrôle des listes électorales (réunion du 2 octobre)

Suite aux élections municipales, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Les représentants du Préfet : Michel Pancher (*titulaire*) et Rolland Briffault (*suppléant*), et les représentants du Tribunal : Odette Plu (*titulaire*) et Elisabeth Sabras-Basecq (*suppléante*), sont reconduits dans leur fonction.

Les nouveaux représentants du conseil municipal sont : Nicolas Padois (*titulaire*) et Anne Molard (*suppléante*).



Les Décisions du Conseil municipal



Le personnel communal

- **Embauche d'un agent technique en contrat à durée déterminée** (réunion du 15 juillet)

Dans le cadre de la réorganisation du service technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, le conseil municipal a décidé de créer un emploi temporaire d'agent technique relevant de la catégorie C et a autorisé le Maire à recruter un agent en contrat à durée déterminée de 6 mois à raison de 8 heures hebdomadaire. L'agent percevra une rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'agent technique.

- **Heures complémentaires pour l'agent technique** (réunion du 15 juillet)

Le conseil municipal a autorisé le Maire à régler les heures complémentaires réalisées par l'agent technique en fonction des besoins du service et dans la limite des crédits votés au budget.

- **Remboursement de frais de déplacement** (réunion du 15 juillet)

Le conseil municipal a autorisé le Maire à faire procéder au remboursement des frais de déplacement des agents communaux. Seuls seront pris en charge les frais occasionnés par un déplacement pour les besoins du service autorisés par un ordre de mission, et les formations.

- **Recrutement et rémunération de l'agent recenseur** (réunion du 13 novembre)

Le conseil municipal a décidé la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet pour la période de janvier et février 2021.

L'agent sera rémunéré à raison de 1.15€ par feuille de logement collectée et 1.75€ par bulletin individuel collecté.

Le barème s'applique pour les documents papier ou dématérialisés. Les frais de déplacement seront réglés selon le barème en vigueur.



Le recensement de la population française **est reporté**. Il était initialement prévu en janvier 2021.

C'est le moment de jeter un œil sur les chiffres de 2017 ! Nous étions 209 habitants soit 18,2 habitants au km² et 94 ménages.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le [site de l'INSEE](#) et retrouvez le tableau de quelques données sur le [site de Chemiré](#).



Les écoles

- **Frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué pour l'année 2019-2020** (réunion du 2 octobre)

Lors de la réunion relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté leur participation au montant de 985€ par élève pour 2020.

Le conseil municipal a donné son accord pour cette participation pour l'année 2019-2020.

Concernant les frais de cantine et de garderie, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour une participation correspondant au coût de fonctionnement par élève : 206€ pour la cantine et 32€ pour la garderie.





Les Décisions du Conseil municipal

- **Frais de fonctionnement de l'école privée de Loué** (réunion du 2 octobre)



La convention pour la participation financière aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée de Loué est arrivée à son terme. Le conseil municipal a décidé de reconduire cette participation de 600€ par élève et a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention avec l'OGEC du Sacré Cœur de Loué pour une durée de 3 ans.



Les autres délibérations

- **Déclaration d'intention d'aliéner** (réunions du 28 août et 2 octobre)



Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles soumises au droit de préemption urbain dans le PLU, présentées par les notaires au cours de l'année, n'ont pas reçu d'opposition du conseil municipal.

- **Taxe d'aménagement** (réunion du 13 novembre)

Le conseil municipal a renoncé à l'instauration d'un taux communal pour la taxe d'aménagement il y a plus de 3 ans. La possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement est à nouveau ouverte. Le conseil municipal décide de ne pas instaurer la taxe d'aménagement.

- **Vente d'herbe - parcelles B615 et B616** (réunion du 28 février)

Les parcelles B615 et B616 sont mises à disposition de Mr Crouillé et Mme Jefault pour 2020 et 2021, sous réserve de laisser l'accès aux pêcheurs au Palais et un passage pour les travaux (*passage à gué*). La vente d'herbe est évaluée à 100€ par an.

- **Projet de vente des parcelles B615 et B616** (réunion du 13 novembre)

Le projet de vente des parcelles B615 et B616 d'une superficie totale de 1ha 04a 42ca au prix de 2500€ l'hectare est évoqué.

- **Avis sur des dossiers de projet de méthanisation**

Deux dossiers ont été déposés en préfecture et présentés aux conseils municipaux pour avis pendant les enquêtes publiques.

- **Projet de la société METHAGRILOUE** (réunion du 24 janvier)

Le territoire de Chemiré-en-Charnie étant dans le périmètre de 1km autour de l'un des stockages délocalisés, le Préfet a sollicité l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de création et d'exploitation d'une unité de méthanisation par la SAS METHAGRILOUE.

- **Projet de la société Bio Métagaz Conlie** (réunion du 15 juillet)

Une parcelle de la commune de Chemiré étant concernée par le plan d'épandage de secours, le Préfet a sollicité l'avis du conseil municipal qui ne s'oppose pas au projet.

- **Devenir de la salle Chauvelier** (réunion du 28 août)

Dans un premier temps, la salle Chauvelier sera affectée aux réunions internes et aux réunions des associations en petits groupes. L'utilisation de la salle ne sera possible qu'après la suppression de l'installation de gaz et le contrôle de la conformité de l'installation électrique. La salle ouvrira dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



Les Décisions du Conseil municipal

○ **Prix des lauréats du concours de fleurissement** (réunion du 2 octobre)



Reconduction à partir de 2020 de la remise de bons d'achats de fleurs, d'une valeur de 15€ ou 12€, en fonction du classement, à tous les participants au concours communal de fleurissement. Les bons seront réglés aux horticulteurs sur présentation de factures accompagnées des bons. La cérémonie de remise des bons de fleurissement initialement prévue le 10 octobre a été reportée en raison des consignes sanitaires.

○ **Plan des chemins intercommunaux établi par la Communauté de Commune LBN** (réunion du 13 novembre)



Le projet d'achat de terrain pour réaliser un chemin reliant le bourg de Chemiré à Etival ne s'étant pas concrétisé, le conseil municipal a déterminé un circuit alternatif via les lieux-dits « La Vacherie » et « Le Pâtis au chat ». Il est précisé que ce circuit empruntera une partie de routes secondaires. Le balisage et les supports de communication sont à la charge de la communauté de commune LBN et l'entretien des chemins à la charge de la commune.

○ **Hommage à Samuel Paty** (réunion du 13 novembre)

Le conseil municipal a observé une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire géographie, assassiné le 16 octobre 2020, victime du terrorisme.



ETAT CIVIL

Cette année, la mairie a enregistré deux naissances et deux Chemiréens sont décédés.

La loi Informatique et Libertés n'autorisent pas la publication des noms de ces personnes.

Les subventions aux associations votées

(réunion du 28 février)

- Animation Loisirs - 100€
- Animation Loisirs (fêtes et cérémonies) - 200€
- Animation Loisirs (Taxi collectif) - 360€
- Générations mouvement Club des aînés Chemiré - 150€
- ACSCEC (Chapelle d'Etival) - 50€
- Charnie Environnement - 40€
- Charnie Rando - 25€
- Société musicale de Loué Orchestre de la Vègre - 100€
- Association pour le don de sang - 25€
- Ligue contre le cancer - 25€
- Cercle des mousquetaires Loué - 40€
- Club photo des Pays de Loué - 25€
- Les Ateliers de l'histoire de la Charnie - 25€
- Gaule de Joué - 100€
- Maison des Familles Rurales Coulans - 20€/ enfant suivant demande
- Collège Bellevue Foyer - 20€/ enfant suivant demande
- Ecole publique de Loué - 20€/ enfant suivant demande
- Collège Saint Michel - 20 €/enfant suivant demande
- Association sportive Hirondelles (Collège) - 20€/ enfant suivant demande
- Ecole privée de Loué - 20€/ enfant suivant demande
- Association sportive St Michel - 20€/ enfant suivant demande



UN NOUVEL EMPLOYE COMMUNAL

Lors de la réunion du 15 juillet 2020, suite à la démission d'Alex Buret effective au 30 juin 2020, le conseil municipal décide d'embaucher un agent technique en contrat d'une durée déterminée de 6 mois sur la base de 8h par semaine, révisable selon les besoins.

Un objectif : un bourg propre dans son intégralité !

Roland Heurtebise demeure à Rochereuil, sur la commune de Chemiré-en-Charnie. Il a été embauché le 1^{er} août 2020.

Ses missions sont nombreuses : désherbage, taille, balayage....pour nettoyer et entretenir le bourg, le cimetière, la lagune, le point d'apport volontaire

Si nous avons aujourd'hui l'impression que l'aire à conteneurs de tri sélectif est très propre, c'est grâce à sa présence et à ses actions régulières de balayage et de ramassage des « dépôts sauvages », stockés, puis emmenés à la déchetterie.



Merci de respecter son travail et merci à tous ceux qui contribuent à maintenir notre environnement propre. Nous recevons de nombreux témoignages de satisfaction pour le travail effectué par Roland Heurtebise ; ils lui sont transmis !



L'ADRESSAGE



Le 22 février 2019, le Conseil municipal a donné son accord pour la dénomination et le numérotage des voies sans nom de la Commune et autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre.

En effet la mise en place de la fibre a incité les mairies à compléter les coordonnées des propriétés. L'adressage est un élément clé dans l'aménagement du territoire. Ces indications (*nom de la voie et numéro de maison ou terrain*) sont nécessaires pour pouvoir porter secours au plus vite et pour assurer les livraisons sans perte de temps. Il permet aussi :

- des déplacements et une navigation facilités pour les habitants et les visiteurs : les lieux deviennent plus accessibles (lieux de vie, spectacle, sites publics, monuments, hôtels, restaurants, commerces, habitations, etc.),
- des relations facilitées avec les opérateurs des services (eau, électricité, télécom),
- un accès facilité à des prestations à domicile,
- de bénéficier de la présence des numéros des bâtiments et des noms de voie dans les GPS et les services de cartographie en ligne,
- de simplifier les opérations de recensement de la population et d'optimiser la gestion des listes électorales.

La numérotation est à la charge de la commune à la première installation seulement. Le propriétaire est ensuite chargé de son entretien et son renouvellement le cas échéant.

➤ Si vous êtes sur une voie sans nom et si votre maison ne porte pas de numéro, vous recevrez un courrier de la part de la mairie et la plaque de numéro à poser à l'entrée de votre propriété.



Les finances de la commune

Le Compte Administratif 2019

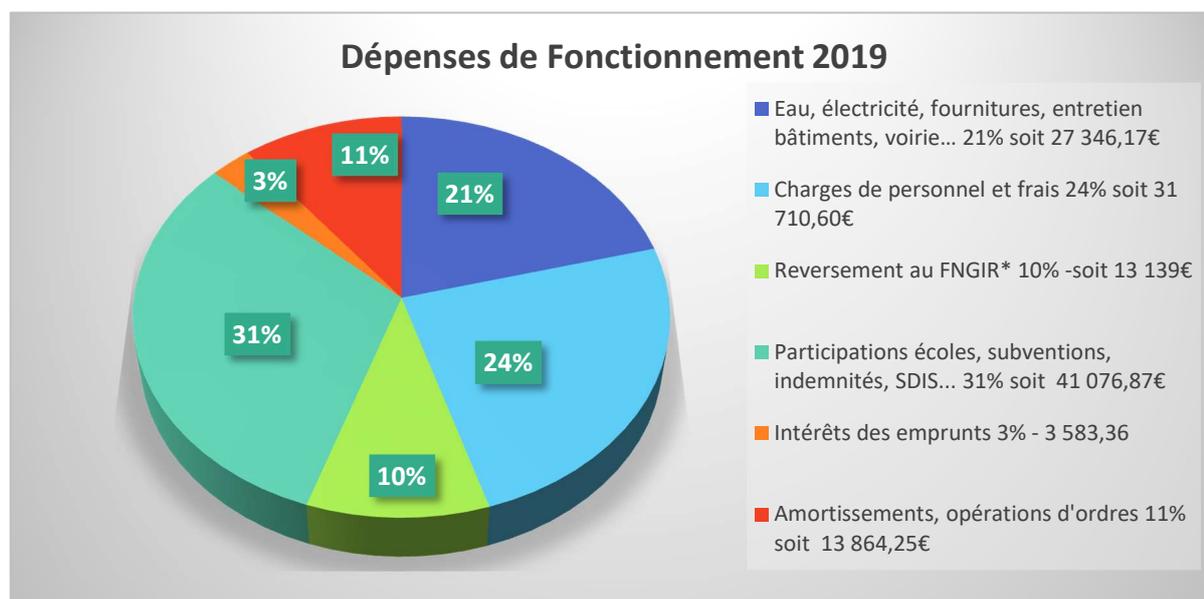
Le **Compte Administratif** a été voté par le précédent conseil municipal lors de sa séance du 28 février 2020. Il présente les **dépenses et recettes réalisées et comptabilisées** dans les comptes de la Mairie **au cours de l'exercice**. Il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

Le fonctionnement concerne les biens et les services consommés par la Mairie pour les besoins de son activité (subvention, salaires, équipement, entretien des bâtiments, remboursement de prêt...)

	Dépenses 2019 (a)	Recettes 2019 (b)	Résultats Antérieurs (c)	Résultats 2019 (b)-(a)+(c)
FONCTIONNEMENT	130 720.25	150 288.25	109 398.42	128 967.30
INVESTISSEMENT	508 277.46	385 659.53	13 163.58	-109 454.35
Total	638 997.71	535 948.66	122 562.00	19 512.95

L'investissement concerne les opérations qui modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la Mairie (aménagement d'un bâtiment, acquisition, matériel durable...)

Ici, le détail des dépenses de FONCTIONNEMENT de 2019

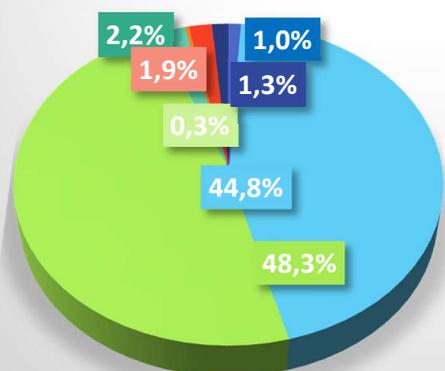




Les finances de la commune

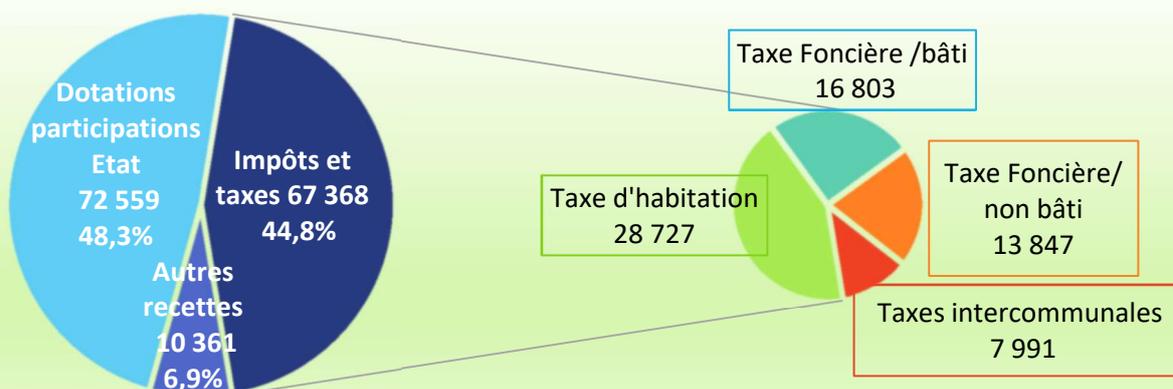
Là, le détail des recettes de FONCTIONNEMENT de 2019

Recettes de Fonctionnement 2019



- Produit des services (redevance télécom Edf...) 1% soit 1 551,04€
- Impôts et taxes (taxes habitation, taxes foncières) 44,8% soit 67 367,97 €
- Dotations subventions et participations (Etat) 48,3% soit 72 558,88 €
- Autres produits de gestion courante (location salle...) 2,2% soit 3 380 €
- Atténuations de charges (Rbt charges personnel) 0,3% soit 518 €
- Produits exceptionnels 1,9% soit 2 891,85 €
- Opérations d'ordres transfert entre sections 1,3% soit 2020,51 €

Zoom sur les recettes de fonctionnement 2019



Les dépenses d'INVESTISSEMENT 2019

Remboursement capital emprunts	8 651.52
Remboursement d'une partie de l'emprunt FCTVA construction salle	45 000.00
Opération d'ordre entre sections	2 020.51
Logiciels mairie Ségilog	1 447.20
Achat d'une remorque	499.00
Nouvelle salle communale	450 659.23
TOTAL	508 277.46



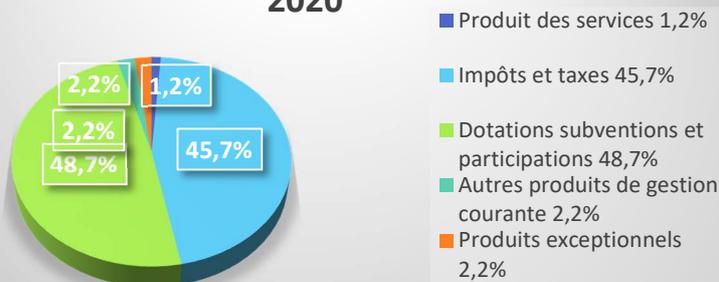
Les finances de la commune

Le Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif a été voté, par le précédent conseil municipal lors de sa séance du 28 février 2020. Il correspond aux prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

	Prévisions dépenses 2020	Prévisions recettes 2020
FONCTIONNEMENT	224 524.79	224 524.79
INVESTISSEMENT	203 559.51	203 559.51

Prévisions recettes de fonctionnement 2020



Le Budget Primitif 2020 est voté en équilibre sans augmentation des taxes.

Taux des 3 taxes 2020 :

- Taxe d'habitation : 15.56%
- Taxe Foncière/bâti : 12.53%
- Taxe Foncière/non bâti : 23.99%

Les crédits votés le 28 février 2020, en prévision des investissements 2020, sont les suivants

Prévision des INVESTISSEMENTS

Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2020.

Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2021, selon les nouvelles décisions.

Remboursement emprunt (capital)	8 926.00
Remboursement emprunt FCTVA	55 074.00
Terrain	447.60
Logiciel Mairie SEGILOG	2 650.00
Ordinateur Mairie	2 000.00
Jeux enfants	6 000.00
Installation matériel et outillage	8 399.00
Construction salle communale	10 608.56
TOTAL	94 105.16



Les informations pratiques



Connaissez-vous le registre communal des personnes isolées et vulnérables ?

La mairie tient un registre pour veiller sur les personnes fragiles, isolées ou en situation de handicap. Ce registre est utilisé en cas de période de fortes chaleurs, de grand froid ou de crise sanitaire.

Il fait partie du dispositif de plan d'alerte et d'urgence.

La mairie prend contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé, de leur rappeler les consignes d'usage pour vivre au mieux ces périodes difficiles.

La démarche d'inscription s'effectue sur le volontariat de la personne. Elle peut être faite par le bénéficiaire et également par un tiers (famille, ami, voisin, médecin traitant, aide à domicile,...). Il existe un formulaire à remplir (le demander à la mairie ou le retrouver sur le [site de Chemiré](#)).

Il est important de communiquer tout changement de situation (coordonnées, adresse, téléphone, période d'absence, période d'absence d'un proche aidant...) afin que l'accompagnement s'effectue dans de bonnes conditions.

Si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez des personnes isolées et vulnérables qui peuvent être concernées, faites-le savoir à la mairie au 02.43.88.42.67.

A contrario, la personne peut demander à tout moment d'être radiée du registre communal.

Appels téléphoniques intempestifs, démarches pseudo commerciales, mails indésirables !!



Combien de fois par jour nous précipitons-nous sur notre téléphone pour nous retrouver au bout du fil avec quelqu'un qui nous propose un abonnement à tarif réduit, nous offre un bon d'achat de 1500 euros, nous vend un service personnalisé ou une pompe à

chaleur dernier cri ! quand ce n'est une personne charmante qui nous assure qu'elle travaille chez Engie, chez Orange ou toute autre enseigne et nous demande de rappeler à un numéro de téléphone surtaxé ? 5 fois ? 10 fois ? Le jour et la nuit ? Difficile de savoir si la démarche est réellement commerciale. L'activité des plateformes téléphoniques ne baisse pas et les solutions de blocage de ces numéros sont défaillantes.

C'est la même chose avec les mails qui usurpent l'identité d'un proche, les logos des banques, assurances, administrations ... pour nous demander notre numéro de carte bleu, de téléphone et autres informations personnelles. Si vous avez été souvent victimes de ce genre d'hameçonnage, vous savez qu'ils utilisent notre confiance et notre naïveté pour nous escroquer. C'est donc avec beaucoup de prudence que nous devons répondre à ces sollicitations. Nous pouvons prévenir nos proches pour qu'ils sachent que nous préférons ne pas répondre tout de suite et que nous rappellerons suite au message qu'ils sauront laisser sur notre répondeur. Nous ne devons pas nous laisser attendrir, mais savoir dire '*non, pas maintenant*', '*pas aujourd'hui*', '*cela ne m'intéresse pas*', '*je n'ai rien demandé*', '*nous avons des artisans ici*'..... autant de façons de décider de ce qui est bien pour nous !



Les associations nous informent.

La vie des associations

Animation Loisirs

17 Février – Assemblée générale

Lors de l'assemblée générale, Mme Ingrid CATE a rejoint le conseil d'administration. Lors de la réunion du conseil d'administration, ses membres ont élu :

- Président : M. Patrice COUTELLE
- Vice-président : M. Christophe KRAKUS
- Trésorier : M. Nicolas PADOIS
- Trésorière adjointe : Mme Catherine BEAUTEMPS-JOLY
- Secrétaire : M. Frédéric PLUMAS
- Secrétaire Adjointe : Mme Liliane COUTELLE
- Membres du conseil d'administration : M. Roland AHIER et Mme Ingrid CATE

L'année 2020 restera pour nous tous, une année inoubliable. La crise sanitaire que nous traversons a mis à l'arrêt bon nombre de nos activités. Ce fut notamment le cas pour Animation Loisirs. Tour à tour furent annulés : la soirée photos sur le Japon, la chasse aux œufs, le rallye touristique, la journée nature, le cochon grillé, la soirée pot au feu et le spectacle de Noël. Ce dernier a été réservé auprès de la compagnie la Malle-théâtre et sera reporté en 2021.

Concernant le téléthon, la collecte organisée par les cyclo-randonneurs n'a pas eu lieu. Toutefois, nous avons décidé de faire un don de 50 € (habituellement nous versons 1 € par participant à la soirée pot au feu).



Un sapin est venu embellir la place Saint Gilles et des branches, le perron de la mairie.



Cette année, afin de respecter les gestes barrières, nous avons décidé de ne pas distribuer de sapins ou de branches de sapin aux habitants du bourg.

La seule activité qui a pu se dérouler normalement en 2020 fut **le taxi collectif**. Voici un petit historique de ce service proposé par Animation Loisirs et subventionné par la municipalité.

En 1995, à la suite d'une consultation auprès de la population, un taxi collectif est mis à disposition des personnes

souhaitant se rendre au marché de Loué, une semaine sur deux. La priorité est donnée aux personnes ne



disposant pas de moyen de locomotion personnel ; mais le taxi reste accessible à tous, dans la limite de 9 passagers. Un moyen de ne plus se sentir dépendant de la bonne volonté d'amis, de voisins, de parents et pour certains d'éviter de mobiliser la voiture familiale. Pendant une vingtaine d'années, la fréquentation moyenne était de 5 passagers. Au fil du temps, le nombre d'utilisateurs a baissé. Aujourd'hui, nous souhaitons revitaliser ce type de transport : un mode de transport collectif n'a de vrai sens qu'en étant utilisé au maximum. N'hésitez pas à venir rejoindre nos deux « fidèles ».

Détails pratiques : Départ vers Loué un mardi sur deux de la place Saint-Gilles à 9h15. Retour vers midi. Tarif : 2,20€. Prochain départ le 5 janvier 2021.

L'ensemble du conseil d'administration d'Animations Loisirs vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver en 2021 pour de nombreuses animations.

Le Conseil d'administration de l'Animation Loisirs



Les associations
nous informent.

La vie des associations

L'Association Culturelle de la Sauvegarde de la Chapelle d'Étival en Charnie



Un nouvel élan pour la valorisation du patrimoine Chemiréen

Cette année encore, le public a répondu présent aux différentes manifestations organisées autour de la chapelle d'Étival. Pour ses « mardis du patrimoine », l'Office de Tourisme du Pays de la Vallée de la Sarthe avait programmé une visite à Étival. Ce rendez-vous a été dédoublé et c'est ainsi que nous avons pu accueillir deux groupes en cet après-midi du mois d'août dernier.



Comme les années précédentes, les journées du Patrimoine ont aussi connu un franc succès et permis au public de découvrir ou redécouvrir le site ainsi qu'une exposition de cartes postales anciennes de Chemiré et Étival au début du XX^e siècle. Dans le cadre de ces journées, nous avons également initié une balade commentée autour du hameau d'Étival. Bien accueillies, ces balades seront reprises et l'offre améliorée afin de les rendre plus attractives.

Concernant le monument proprement dit, il reste bien sûr beaucoup à faire.



Nous espérons toutefois la poursuite des travaux et la réfection du 2nd pan de toiture pour l'année 2021, la municipalité ayant engagé des démarches dans ce sens. La chapelle sera ainsi définitivement mise hors d'eau et nous pourrons alors penser à la restauration intérieure, notamment celle de la voûte de l'absidiole dont l'état devient de plus en plus préoccupant.

Plus que jamais le libre accès de ce bâtiment public demeure une priorité afin de rendre à ce site toute la place qu'il mérite dans le paysage patrimonial de la commune. Et je ne doute pas que nos légitimes efforts pour y parvenir finiront tôt ou tard par l'emporter.

L'association se propose d'élargir son action à l'ensemble du territoire communal. En effet, son patrimoine naturel et historique est riche et diversifié : église, lavoir, anciennes carrières, vestiges des forges, chemins creux, forêt, fours à chanvre, maisons anciennes, ancien tracé de la ligne de chemin de fer Sillé-Sablé. Mille ans d'histoire traversent la commune. C'est ce que nous avons voulu montrer lors des journées du Patrimoine avec l'exposition de cartes postales. Nous remercions d'ailleurs l'équipe municipale d'avoir répondu positivement à notre invitation pour son inauguration. Chacun en est aujourd'hui convaincu, le développement et l'attractivité des territoires ruraux passent aussi par la préservation et la valorisation du patrimoine. Indéniablement, Chemiré-en-Charnie possède les atouts pour répondre à cette nouvelle dynamique des territoires.



Les membres du bureau et moi-même comptons toujours sur votre soutien et vous adressons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

Cordialement,

Philippe Grégoire, Président de l'ACSECE



Les associations
nous informent.

La vie des associations



GENERATIONS MOUVEMENT

Le club de Chemiré-en-Charnie

Activités en 2020.

Actuellement le Club Générations-Mouvement de Chemiré en Charnie compte 17 adhérents ou adhérentes. Les différentes associations affiliées à Générations Mouvement, qu'elles soient communale, cantonale ou départementale ont vu leurs activités brutalement interrompues courant Mars 2020 pour des raisons que tout le monde connaît.

Tout au plus avons-nous pu organiser jusque-là notre Assemblée Générale en Janvier, faire une après-midi crêpes en Février, ainsi que quelques rares rencontres bimensuelles dans la nouvelle salle de la commune.



En outre, certains de nos membres ont pu, in extremis, participer à la dictée départementale ; tandis que l'équipe du Concours Culturel, qui n'a pas besoin de se réunir physiquement, a pu officier quasi normalement.

L'avenir semble bien bouché quant à la reprise de nos activités, aussi avons-nous décidé de compenser cela en fournissant à nos membres un panier de Noël un peu mieux garni qu'à l'habitude et en réduisant le montant de la cotisation pour 2021.

Pour terminer, nous remercions la nouvelle municipalité d'avoir accédé à notre demande de pouvoir réutiliser, dès que cela sera possible, la salle Chauvelier pour nos rencontres hebdomadaires en réservant l'usage de la nouvelle salle aux rencontres interclubs du canton.

La présidente, Sylvie Vanherpe



Les associations
nous informent.

La vie des associations



Charnie Environnement

Confinement oblige, Charnie Environnement a tenu son Assemblée Générale 2020 en mode visioconférence. Première expérience quelque peu confidentielle, mais tous nos membres ont reçu l'intégralité des rapports d'activité, moral et d'orientation, la plupart renouvelant ensuite leur adhésion. De quoi nous encourager à poursuivre les actions entreprises depuis plusieurs années. 2020, « annus horribilis » comme disaient les Romains, mais néanmoins de renouvellement : de quoi nous réjouir avec l'accession à la tête de la municipalité de Chemiré de deux de nos adhérents, fidèles depuis la création de l'association. Se réjouir aussi au niveau de LBN de voir le vice-président chargé de l'environnement, Monsieur Mussard, maire de Loué, engager dès maintenant un programme de plantation de 2000 arbres sur sa commune. Et s'attaquer aux dysfonctionnements de la collecte des ordures ménagères.

Contribuant à lutter contre l'effet de serre, nous avons soutenu les initiatives prises par deux groupes d'agriculteurs pour traiter les déchets grâce à la méthanisation à Loué et Tennie. Leurs projets sont maintenant sur les rails. Lors des enquêtes publiques, nous avons néanmoins émis quelques réserves. Nous ne pouvons approuver l'introduction dans le méthaniseur de cultures dites dédiées, notamment le maïs, ce qui revient à cultiver des déchets. D'autre part certains épandages sont contestables, notamment d'envisager la commercialisation de boues issues du méthaniseur sans vérifier qu'elles ne contiennent pas des éléments pathogènes. Il y va de la santé de la terre et des êtres vivants, humains comme animaux.

Il faut bien voir que concernant l'expansion du covid-19, nombre de scientifiques, biologistes et éminents médecins, ont pointé son lien avec le mauvais état de notre planète. La perte importante de biodiversité nuit à l'évidence à la qualité de l'air et donc à la santé des êtres vivants. Il est urgent de préserver notre bocage. Saluons à cet égard les intentions des responsables du PLUi de la communes à laquelle appartient Sillé-le-Guillaume, de poser le principe : « pas de destruction de haies sans replantation ». On assiste par ailleurs à un retour de mauvaises habitudes. Des consommateurs recommencent à utiliser des sacs plastiques à usage unique par peur d'être contaminés. Il nous faut vraiment être vigilant dans toutes nos actions au quotidien. Vigilance également pour les masques chirurgicaux que nous utilisons d'abondance actuellement, les jeter sans discernement les enverra inmanquablement polluer les océans.



Imaginer une meilleure nature, sauvée par les habitants de la planète : impossible rêve ? Il nous reste la poésie... La France a honoré récemment le grand écrivain Maurice Genevois, « panthéonisé » le 11 novembre dernier. Grand amoureux de la nature, il avait écrit un joli texte que l'on peut lire librement sur internet « Mon AMI l'écureuil », récit d'une rencontre irréaliste avec un jeune écureuil. L'écrivain a rêvé, se dit-on après cette lecture.

Mais si, cela peut arriver. Voyez dans ce parc de Manhattan, cet écureuil vient tous les jours chercher sa noisette dans la main de cette marionnette animée par un artiste. En plein New-York, on préserve l'habitat des écureuils ! Rappelons que l'écureuil est l'animal emblématique de Charnie Environnement.

Nous nous soucions toujours aussi des oiseaux avec notre recommandation : ne leur donnez pas de pain, à cause du sel. Préférez les graines de tournesol bio.

N'hésitez pas à nous contacter : charnie.environnement@laposte.net- N'hésitez pas à nous rejoindre : cotisation : 7 euros, 10 euros pour couple.- Notre BD « HITY CONTRE DARCO » est toujours disponible au prix de 10 euros.





Les associations
nous informent.

La vie associative en Charnie

Charnie Rando



L'association propose des randonnées dans et autour de la Charnie et une aide ponctuelle au nettoyage des chemins utilisés.

La crise sanitaire aura fait de l'année 2020 une « année blanche ». Depuis le premier confinement, trois randonnées ont pu avoir lieu en juin, septembre et octobre.

Les « rando-cool » destinées aux personnes dites « vulnérables » ont bien évidemment été annulées. Et pourtant quelle joie pour cette vingtaine d'adhérents de faire « sa » rando d'un à 2 km alliant marche adaptée et découverte du patrimoine avant de partager un goûter !

Alors souhaitons que 2021 permette à nouveau de fréquenter des itinéraires connus et reconnus : en janvier : le Mont-Rochard, février : Asnières sur Vègre et mars : Chemiré-en-Charnie (entre les deux Charnie). Très raisonnablement, les rando-cool reprendront, si le protocole sanitaire le permet pour la forme physique et le moral de tous.

Le Président, Jean Claude Dorison (06 07 57 98 78)

Ateliers d'histoire de la Charnie

« Histoires de territoires »



A travers notre bulletin semestriel « Le Petit Babillard », nous recueillons, partageons et

transmettons vos témoignages de la vie en Charnie, d'avant-hier à aujourd'hui !

Dans chaque numéro, un thème est développé où vos petites histoires rejoignent la grande Histoire à moins que ce soit l'Histoire qui s'invite dans vos vies et les modifie...Ironie du sort : le N°31 paru deux jours avant le premier confinement s'intitulait « Voyager, se promener, bouger, se déplacer.... ». Le N°32, à paraître en décembre, évoquera les manifestations. Quant au N°33, il traitera du rôle des animaux dans votre vie.

Si cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter pour témoigner, commenter, nous aider à faire évoluer nos ateliers d'histoire en Charnie.

Contact : contact@lepetitbabillard.fr

Site : lepetitbabillard.fr

Cela s'est passé cet été

Des visites...



L'Échappée Sarthoise et l'association de la Chapelle (ACSCEC) ont participé aux **mardis du patrimoine** et aux **mercredis du terroir**. Ces journées ont été organisées par l'Office du Tourisme de la Vallée de la Sarthe.

Ce sont 80 personnes qui sont venues partager leurs passions et découvrir Chemiré-en-Charnie sous un angle nouveau.



Le rendez-vous de la Chapelle de l'Abbaye d'Étival



Les enfants ont un faible pour les animaux à leur taille !



Des bovins de race Highland d'origine écossaise à Chemiré

... Et un micro concert en live !

C'était le 20 juin, un groupe de 7 musiciens locaux a organisé un micro concert en direct, mais surtout en vrai. Ils étaient bien là, sur la place Saint-Gilles, en chair et en os !



« L'idée était de se retrouver avec quelques musiciens et d'offrir à la population un peu de divertissement post confinement ! nous dit Nicolas Padois. Nous avons proposé un morceau par jour sur les réseaux sociaux et nous avons envie de jouer ensemble. Nous avons eu l'idée de ce petit concert pour tous. Nous avons joué à Chemiré et à Loué, comme ça, pour le plaisir »



Toutes les générations se sont retrouvées pour goûter ensemble à ce concert en plein air. Merci pour ce moment !

Des informations du territoire



2 Rte du camp de la vache noire
72240 SAINT SYMPHORIEN
02.43.20.72.24
siaep.charnie@orange.fr

Le saviez-vous ?

Chaque abonné dispose d'un espace personnel sur le site siaepcharnie.fr. Il permet de consulter ses relevés de compteur et ses factures et de régler les factures en ligne. La connexion s'effectue avec l'identifiant et le mot de passe qui figure sur la dernière facture (*).

Référence facture : 2020-4257
du : 30/09/2020

Nouveau: accédez à votre espace privé abonné sur siaepcharnie.fr
Identifiant : 7978 - mot de passe : 5100826

(*) Le cas échéant, le demander via le formulaire de contact du site.

Renouvellement du comité syndical

A la suite des élections municipales, le comité syndical, composé de 2 délégués par commune adhérente (*St Symphorien, Ruillé en Champagne, Bernay Neuvy en Champagne, Chemiré-en-Charnie, Joué en Charnie, Epineu Le Chevreuil, Tennie, St Denis d'Orques*) a procédé à l'installation d'un nouveau bureau en date du 3 août 2020.

Le résultat de l'élection est le suivant :

- Président : M. DEFAY Dominique (Tennie)
- 1er vice-président : M PEAN Olivier (Saint Symphorien)
- 2ème vice-président : M LEJEUNE Bernard (Saint Denis d'Orques)
- 3ème vice-président : M. COUTELLE Patrice (Chemiré-en-Charnie)

Travaux réalisés en 2019-2020

Commune de Joué-en-Charnie : Extension de réseau au lieu-dit Hucheloup et renouvellement de canalisation le long de la RD4, entre les lieux-dits Les Mustières et La Cosnuère des bois.

Commune de Chemiré-en-Charnie : Renouvellement de canalisation le long de la RD4 entre le bourg et le lieu-dit La Charpenterie.

Travaux prévus 2021 :

Commune de Bernay - Neuvy en Champagne : Renouvellement de canalisation sur les secteurs des Epinières, le Busson, la Touche, Quinsay, les Bruandières.

La Bibliothèque de Loué est ouverte !

Dernier lieu de la culture qui offre une ouverture sur le monde.

C'est gratuit pour les enfants ! (10 euros par an pour les adultes) N'hésitons pas...

Horaires		
Lun	Fermé	
Mar	Fermé	16h00-20h00
Mer	10h00-12h00	14h00-18h00
Jeu	10h00-12h00	Fermé
Ven	Fermé	
Sam	09h30-12h30	14h00-16h00
Dim	Fermé	



Mémo pratique

La MAIRIE

6 bis, place Saint-Gilles 72540 Chemiré-en-Charnie
 02.43.88.42.67
mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr
www.chemireencharnie.mairie72.fr

Les horaires d'ouverture au public :

- Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Le vendredi de 14h à 18h.
- Le 1er et 3è samedi du mois de 10h à 12h.

Les commerces ambulants

Boucherie des Halles Conlie

Mrs Couanon et Petitot 02 43 20 50 27

Le vendredi vers 9h, place Saint-Gilles, puis en campagne.

Boulangerie Bodereau Saint Denis d'Orques

02 43 88 61 11

Le mardi et vendredi vers 10h sur la place Saint-Gilles.

Épicerie de Voutré 02 43 37 25 41

Le jeudi vers 8h sur la place Saint-Gilles, puis en campagne.

Poissonnerie La Granvillaise

Le jeudi tous les 15 jours, à 14h30 sur la place Saint-Gilles.

Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif, ils sont susceptibles de changement en fonction des conditions de circulation

Collecte des déchets **LBN**

A Chemiré, le **mercredi** des semaines **impaires**.
 A Étival, le **vendredi** des semaines **paires**.

Les entreprises et les activités

L'Echappée Sarthoise : Vente directe de viande bovine Bio, La Mordantière, 06 43 55 82 70

Fabullâne : Fabrication et vente de savons au lait d'ânesse, Le Vieux Logis, 06.82.30.27.52.

Fédération de pêche : Etang du Moulin de l'Abbaye,

02 43 21 01 40 ou 06 87 06 49 31.

Services aux particuliers : Mr Franck Charlot,

07 68 31 34 34, servopart72@gmail.com

Taxi collectif : Il est à la disposition des habitants de la commune pour se rendre à Loué. Départ un mardi sur deux à 9h15 de la Place Saint-Gilles, à partir du 5 janvier 2021. Tarif : 2,20€. Contact : 06 81 19 17 29



Gîtes de France 3 Epis



Gîte de l'Abbaye Étival (10 personnes)
 Mme et Mr Grousseau 06 30 15 40 95
jmichelgrousseau@orange.fr



Gîte de la Charnie 2 rue Bourdon
 Durocher Chemiré (14 personnes)
 Mr Bernard 06 85 08 11 75 ou
 Mme Baudlet 06 71 26 87 15

Tarifs de location de la nouvelle salle		Grande salle Repas fête (2 jours)	Demi salle 50 chaises	Sépulture	Mariage	Animation s culturelles	Opération commerciale Entrées payantes	Réunion	Ménage non fait ou mal fait
Vous êtes un particulier	De Chemiré	250 + 50 avec sono	150	55	100		150		60
		Demi-tarif pour les jeunes de moins de 20 ans 1fois par an							
Vous êtes un particulier	D'une autre commune	280 + 50 avec sono	180	55	100		150		60
Vous êtes une association	De Chemiré	100				gratuit			60
Vous êtes une association	D'une autre commune	200				gratuit		80	60